



P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Département des Bouches du Rhône

Ville de Port de Bouc

- REVISION PRESCRITE PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL:
le 10 Septembre 1999
- PROJET ARRETE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL :
le 26 Juin 2012
- PLU APPROUVE
le : 25 Juin 2013

**PERIMETRE DE DROIT DE
PREEMPTION URBAIN**

6.5

ORGE CO

VILLE DE PORT DE BOUC
Service Aménagement
Hôtel de ville
Cours Landrison
13110 Port de Bouc

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

COMMUNE DE PORT DE BOUC

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N° 6.5

Zones de préemption

Périmètre de D.P.U.

Le périmètre de droit de préemption urbain est applicable en zones U et AU – article L211-4 du Code de l'Urbanisme.